



## Protéger mon grand père.

Par **Chouty42**, le **24/05/2020** à **22:08**

Bonjour.

Depuis que mon grand père, veuf, est entré en maison de retraite, un conflit entre ses filles a éclaté avec des suspicions et accusations de vol dans sa maison. Il n'y a pas eu de suite concrète mais un statut quo. Actuellement elles ne se parlent plus directement. Ma mère continue à envoyer des messages qui concernent principalement la gestion du quotidien de mon grand père, ma tante refuse tout contact et fait répondre par son mari. Mon grand père a bien gagné sa vie et peut actuellement subvenir à tous ses besoins, payer sa maison de retraite, etc. Mais ses 2 filles ayant procuration sur son compte, elles peuvent piocher dedans sans en rendre de comptes l'une ou à l'autre, et je ne suis pas sûr que mon grand père soit maintenant assez lucide pour gérer ou réfréner les dépenses qu'elles engagent. Les derniers en date qui m'alarment : l'embauche par l'une de un paysagiste pour la maison qui n'est plus occupée et en parallèle son refus qu'une 2e heure de ménage soit mise pour aider mon grand père dans son petit studio.

Donc la question est : comment protéger mon grand père ? Qui peut être tiers dans la gestion de son patrimoine. Comment ne pas voir un héritage s'envoler ?

Merci.

Par **carolinedenambride**, le **26/05/2020** à **14:11**

Bonjour,

Effectivement, il faut saisir le Juge des tutelles (nouvellement appelé Juge des contentieux de la protection) afin de protéger votre grand père, via la désignation d'un mandataire judiciaire en charge de gérer ses biens et/ou sa personne en fonction de son état de santé.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com/>